

## L'évêque de Coutances refuse d'ouvrir l'église du village pour un baptême

Article rédigé par Infocatho, le 21 juin 2018

Source [Infocatho] Un couple souhaitait faire baptiser leur enfant dans l'église de Beuzeville, dans le diocèse de Coutances. Le maire de Beuzeville-au-Plain, Olivier Somont, en avais parlé à l'abbé Marie-Bernard Seigneur, curé de Notre-Dame de la Paix de Sainte-Mère-Eglise. Ce dernier avait donné son accord verbal. Lorsque les parents du petit Louis l'ont rencontré pour fixer le jour de la cérémonie, ils ont appris que l'évêché avait interdit le baptême dans cette église.

Le maire a alors écrit à l'évêché pour comprendre cette décision et solliciter le droit d'avoir un baptême dans l'église du village, arguant que l'entretien de l'église est à la charge de la commune.

L'abbé Thierry Anquetil, vicaire général, a répondu par la négative, expliquant que l'Eglise de France [sic] favorise l'unicité de lieu des sacrements, du baptême à l'eucharistie. On ignore où il a été chercher cette consigne stupide. Et le vicaire invite le maire à faire « preuve de compréhension mutuelle dans le respect des prérogatives de chacun ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

https://www.infocatho.fr/levegue-de-coutances-refuse-douvrir-eglise-du-village-pour-un-bapteme/